



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GÉNÉRALE

CERD/C/DEC/SDN/1
27 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION
DE LA DISCRIMINATION RACIALE
Soixante-sixième session
21 février-11 mars 2005

Décision 2 (66)

Situation au Darfour

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale,

Considérant ses pratiques ordinaires ainsi que l'obligation qui lui incombe d'informer, au titre de sa procédure d'alerte rapide et d'action urgente, de tout signe laissant craindre l'aggravation d'une situation,

Se référant à sa décision 1 (65) du 18 août 2004 sur la même question,

Rappelant sa Déclaration sur la prévention du génocide en date du 11 mars 2005,

Recommande au Secrétaire général et, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité le déploiement au Darfour, sans plus de retard, d'une force de l'Union africaine suffisamment nombreuse qui soit mandatée par le Conseil de sécurité pour protéger la population civile, notamment celle des camps, les personnes déplacées et les réfugiés qui regagnent leur foyer au Darfour, contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le risque de génocide.

*1701^e séance
11 mars 2005*
